

SPÉCIAL



RETRAITE

TOUT VA CHANGER! COMMENT VOUS PRÉPARER

Bascule vers un système universel, fusion des caisses, refonte de l'épargne retraite... Décryptage de la réforme la plus explosive du quinquennat, qui vient d'être lancée.



Régime en points

Les cotisations sont converties en points, en les divisant par le prix d'achat du point. Chaque point a ensuite une valeur de rente, à vie.

Régime en comptes notionnels

Les cotisations, stockées sur un compte virtuel, sont, à la retraite, converties en rente, en fonction de l'espérance de vie.

Nombre de trimestres cotisés, salaire annuel moyen, ou encore décote pour carrière incomplète... A priori, il en sera bientôt fini de ces paramètres abscons, sur lesquels s'appuyait jusqu'ici toute réforme des retraites. Comme l'a répété fin avril Emmanuel Macron, place à un système universel, où «chaque euro cotisé donnera les mêmes droits à tous». A la trappe, donc, les fameux régimes spéciaux. Aux oubliettes également les bizarreries actuelles, que le haut-commissaire en charge de la réforme, Jean-Paul Delevoye, ne se prive jamais de citer. C'est ainsi qu'un cotisant, ayant débuté au Smic et d'abord travaillé 21 ans comme salarié dans le privé, avant de passer 20,5 ans dans la fonction publique, pourra empocher 1 150 euros de pension mensuelle, quand un affilié ayant, à rémunération identique, suivi le parcours inverse pour travailler 20,5 ans comme fonctionnaire, et finir par 21 ans dans le privé, recevra 7% de moins. Autre aberration : un salarié du privé acceptant un mi-temps en fin de carrière plutôt qu'en début verra sa pension amputée de quelque 400 euros par mois. Alors qu'un fonctionnaire touchera, lui, le même chèque, quel que soit son choix... Selon certains syndicats, ce serait

LA MÉTHODE DE CALCUL

Réalisées par le spécialiste Optimaretraite, ces simulations détaillent la pension future selon deux options de réforme. La première, un régime en points avec 6% de rendement (100 euros versés rapportent 6 euros de pension par an). La seconde, un régime en comptes notionnels, où la rente dépend de l'espérance de vie (avec un taux de précompte du capital accumulé de 1,6%). Les droits ont été calculés à taux de cotisation, employé et employeur, inchangés. La réforme s'applique dès 2025, chaque profil conservant les droits acquis à date dans le régime actuel. Plus le profil est jeune, plus sa pension dépendra donc du futur système. Les profils se voient appliquer les malus (trimestres manquants, etc.) et les bonus (majoration pour enfants, etc.) prévus sur la pension du système en vigueur.

P.98 TOUT VA CHANGER! COMMENT VOUS PRÉPARER

P.106 COMMENT METTRE À PROFIT LE FUTUR BONUS-MALUS DE L'AGIRC-ARRCO

P.108 DANS LES CAISSES, LE SERVICE AUX COTISANTS LAISSE ENCORE À DÉSIRER

P.112 DES RÉSERVES FINANCIÈRES GÉRÉES D'UNE FAÇON INÉGALE

P.114 LES RÈGLES DE L'ÉPARGNE DÉDIÉE SERONT AUSSI RÉFORMÉES



PROFIL N°1 LE CADRE

- Deux enfants • Début de carrière à 21 ans
- 2 ans de chômage • Salaire net de fin de carrière de 5 530 euros par mois.

MONTANT* POUR UN DÉPART À 62 ANS

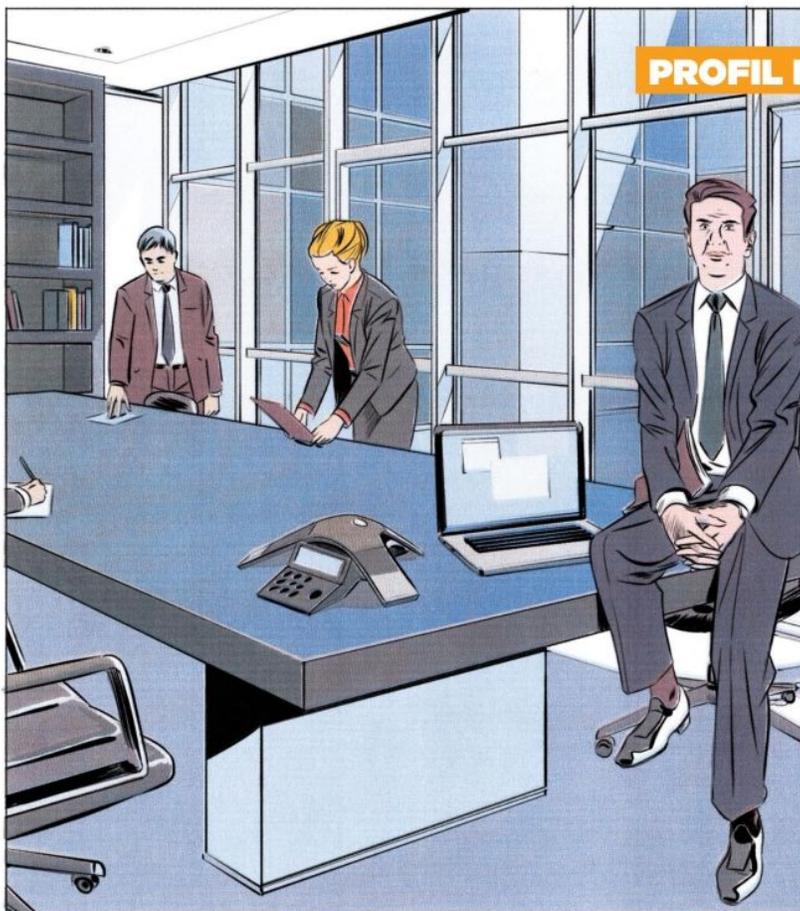
Sans la réforme	44%		
Age au lancement de la réforme	30 ans	40 ans	50 ans
Si réforme en points	40%	41%	42%
Si réforme en comptes notionnels	36%	38%	41%

MONTANT* POUR UN DÉPART À 67 ANS

Sans la réforme	57%		
Age au lancement de la réforme	30 ans	40 ans	50 ans
Si réforme en points	54%	56%	57%
Si réforme en comptes notionnels	49%	53%	56%

*En pourcentage du dernier salaire.

Ce profil peut s'inquiéter, surtout si la réforme est en comptes notionnels. Les jeunes générations y perdraient ainsi 8% de leur dernier salaire. Il faut dire que, pour ce cadre, la pension de base pèse 50% de sa retraite globale. Et qu'il bénéficie dans le système actuel, pour un départ à 67 ans, de 15% de surcote.



PROFIL N°2 LE CADRE SUPÉRIEUR

- Trois enfants • Début de carrière à 23 ans
- 2 ans de chômage • Salaire net de fin de carrière de 10 000 euros par mois.

MONTANT* POUR UN DÉPART À 62 ANS

Sans la réforme	37%		
Age au lancement de la réforme	30 ans	40 ans	50 ans
Si réforme en points	37%	36%	35%
Si réforme en comptes notionnels	36%	35%	35%

MONTANT* POUR UN DÉPART À 67 ANS

Sans la réforme	51%		
Age au lancement de la réforme	30 ans	40 ans	50 ans
Si réforme en points	55%	53%	51%
Si réforme en comptes notionnels	51%	50%	50%

*En pourcentage du dernier salaire.

Tandis que, dans le système actuel, ce profil voit son salaire de référence rapidement plafonné, il devrait, avec la réforme, valider des droits en plus. Résultat : alors qu'il bénéficie d'une surcote de 15% pour enfants, il pourra voir son revenu de remplacement grossir, notamment en cas de régime en points.

ILLUSTRATIONS KEVIN MANACH/COSTUMESPIÈCES



Spécial retraite

TOUT VA CHANGER! COMMENT VOUS PRÉPARER (SUITE)



Régime en points
Les cotisations sont converties en points, en les divisant par le prix d'achat du point. Chaque point a ensuite une valeur de rente, à vie.

Régime en comptes notionnels
Les cotisations, stockées sur un compte virtuel, sont, à la retraite, converties en rente, en fonction de l'espérance de vie.

→ en plus le moment idéal pour remettre à plat le système. «Il n'y a plus de mur de déficits à financer, on peut poser de nouvelles bases», explique ainsi Frédéric Sève, en charge du dossier à la CFDT.

MÊME SI LA REFORTE NE VISE qu'à répartir avec plus d'équité un pactole identique de 310 milliards d'euros par an, il va sans dire qu'elle fera des gagnants et des perdants. Pour en savoir plus, nous avons demandé au cabinet spécialisé Optimaretraite de calculer, pour huit profils différents, l'impact des deux options de réforme envisagées. Première d'entre elles: la mise en place d'un système à points, à l'image de celui

en vigueur pour l'Agirc-Arrco. Cette option, qui tient clairement la corde, notamment auprès de Jean-Paul Delevoye, a l'avantage d'être simple. Chaque cotisation permet en effet d'engranger un certain nombre de points, point auquel est associée une «valeur de service», c'est-à-dire un montant de retraite. La seconde option, dite des «comptes notionnels», s'inspire, elle, du modèle suédois. «Ce système a le mérite d'être le plus transparent», note Frédéric Sève. Et pour cause: il s'agit là de transformer la totalité des cotisations versées durant une carrière (accumulées sur un compte virtuel) en une rente viagère, dépendant de l'espérance de

vie à l'âge auquel le cotisant décide de raccrocher définitivement.

Quelle que soit l'option choisie, comme le montrent nos simulations, les jeunes générations doivent s'attendre à un revenu de remplacement en baisse, comparé à celui de leurs aînés. Bien évidemment, ce revenu sera d'autant plus confortable que le départ sera tardif: c'est ainsi qu'un cadre empochera de 36 à 42% de son dernier salaire s'il raccroche à 62 ans, mais de 49 à 57% s'il attend ses 67 ans. La réforme à venir s'attaquera-t-elle d'ailleurs à ces seuils d'âge? «Nul doute qu'elle cherchera à déterminer un nouvel âge pivot», tranche Emmanuel Grimaud, du cabinet

PROFIL N° 3 LE CADRE DIRIGEANT

• Trois enfants • Début de carrière à 24 ans • 1 an de chômage • Salaire net de fin de carrière de 24 650 euros par mois.

MONTANT* POUR UN DÉPART À 62 ANS			
Sans la réforme	27%		
Age au lancement de la réforme	30 ans	40 ans	50 ans
Si réforme en points	30%	27%	26%
Si réforme en comptes notionnels	29%	27%	26%

MONTANT* POUR UN DÉPART À 67 ANS			
Sans la réforme	39%		
Age au lancement de la réforme	30 ans	40 ans	50 ans
Si réforme en points	46%	43%	40%
Si réforme en comptes notionnels	44%	41%	39%

*En pourcentage du dernier salaire.

Il pourrait être le grand gagnant de la bascule, ses cotisations jouant alors à plein, sans mécanisme de plafonnement. Les jeunes générations en profiteraient tout particulièrement. Sauf si la réforme s'attaque à l'Agirc-Arrco (régimes complémentaires inchangés ici), qui pèse 80% de sa retraite totale.



Maximis. En attendant, certains profils ont du souci à se faire : les employés et les cadres pourraient ainsi voir leur revenu de remplacement sensiblement fondre. A l'inverse, les cadres supérieurs et les cadres dirigeants seraient les grands gagnants. Il faut dire que leurs cotisations produiraient pleinement des droits, alors que jusqu'ici le salaire servant de base de calcul à leur retraite était plafonné. Autre élément favorable à ces profils, dans le cas d'une réforme en points : le taux de rendement retenu dans nos simulations, similaire à celui aujourd'hui en vigueur à l'Agirc-Arrco, soit 6%. « On peut parier que cette rentabilité fléchira dans le futur,

vers 5,5%, puis 5% », prévient Lionel Viennois, associé chez Optima-retraite. Quant aux fonctionnaires, s'ils sortent sans trop de casse de nos simulations, calculées à cotisations inchangées, c'est que l'Etat a payé son écot à un taux élevé, de 30,65%. Enfin, pour les consultants ou les médecins, la réforme serait quasiment indolore. Nous avons en effet considéré que leurs régimes complémentaires, qui pèsent lourd dans le total de leurs pensions, seraient épargnés par la réforme.

RIEN N'EST TOUTEFOIS ACQUIS sur ce point, le nouveau système ayant vocation à tout remplacer. « On peut cependant imaginer qu'il

ne s'applique qu'aux premières tranches de salaire, dans une limite de trois fois le plafond annuel de la Sécu, soit 120 000 euros environ, suggère Pierre Burban, secrétaire général du syndicat patronal U2P. Ce qui permettra de toucher 92% de la masse salariale. » Au-delà, un régime complémentaire pourrait prendre le relais. Bien évidemment, il faudra aussi décider du sort des « droits non contributifs », c'est-à-dire des mécanismes de solidarité, prévus en cas de chômage, de maternité ou d'arrêt maladie. Dernière incertitude, qui pourrait affecter le niveau des pensions : le mode de bascule entre l'ancien et le nouveau système. A priori, une franchise de



PROFIL N° 4 L'ARTISAN

• Deux enfants • Début de carrière à 18 ans • Revenu net de fin de carrière de 2 750 euros par mois.

MONTANT* POUR UN DÉPART À 62 ANS			
Sans la réforme	47%		
Age au lancement de la réforme	30 ans	40 ans	50 ans
Si réforme en points	46%	46%	47%
Si réforme en comptes notionnels	38%	42%	46%

MONTANT* POUR UN DÉPART À 67 ANS			
Sans la réforme	63%		
Age au lancement de la réforme	30 ans	40 ans	50 ans
Si réforme en points	56%	59%	63%
Si réforme en comptes notionnels	48%	54%	61%

*En pourcentage du dernier salaire.

Pour ce profil, mieux vaudra une réforme en points : le rendement adopté dans nos hypothèses, de 6%, limitera en effet la casse. Mais si la réforme en comptes notionnels est choisie, les jeunes générations, du fait notamment d'une meilleure espérance de vie, perdront 10 à 15% de leur dernier revenu.

ILLUSTRATIONS KEVIN MANACH/COSTUMESPIÈCES

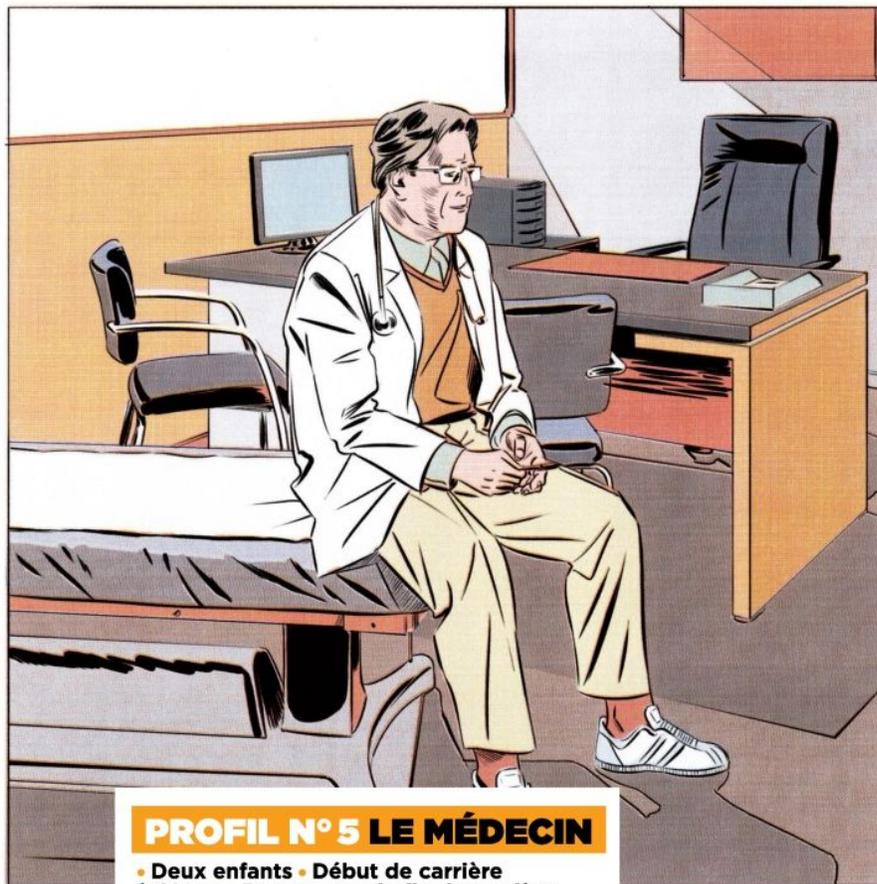
TOUT VA CHANGER! COMMENT VOUS PRÉPARER (SUITE)

➤ cinq ans devrait s'appliquer : si la loi est votée, comme prévu, en 2019, seuls les départs à compter de 2025 seraient donc concernés. Pour nos simulations, nous avons considéré que les cotisants garderaient tels quels les droits acquis dans le système actuel. Un scénario plus rapide qu'une réforme qui ne s'appliquerait qu'aux nouveaux cotisants, mais moins brutal que la conversion instantanée des anciens en nouveaux droits.

CE BIG BANG ANNONCÉ ne concernera pas que le calcul des pensions. Il devrait aussi permettre de réduire le millefeuille de régimes, estimé à 42 organismes. De quoi économiser, selon l'économiste Jacques Bichot, de 2 à 3 milliards d'euros de frais de gestion par an. Et peut-être améliorer la qualité de service qui, à en croire notre comparatif exclusif (lire pages 108 à 110), laisse toujours à désirer. C'est ainsi que la proportion de pensions aux montants erronés varie de seulement 1% à l'Ircantec à... 11% à la Cnav. La réforme pourrait aussi s'attaquer aux réserves financières, constituées au fil des ans par plusieurs caisses. Comme vous le lirez ici aussi (lire pages 112 et 113), les gérants de ces dizaines de milliards d'euros ne sont pas tous aussi performants.

Dernière réforme à signaler : celle de l'épargne retraite, que le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a lancée début mai, et qui devrait faciliter le transfert de votre capital d'un contrat à l'autre, tout en préservant les principaux avantages fiscaux (lire pages 114 à 117). Bref, encourager la constitution d'un bas de laine. Une précaution, on l'aura compris, plus que conseillée... 📌

ILLUSTRATIONS KEVIN MANACH/COSTUMESPIÈCES



PROFIL N° 5 LE MÉDECIN

• Deux enfants • Début de carrière à 21 ans • Revenu net de fin de carrière de 7500 euros par mois.

MONTANT* POUR UN DÉPART À 62 ANS

Sans la réforme	33%		
Age au lancement de la réforme	30 ans	40 ans	50 ans
Si réforme en points	33%	33%	33%
Si réforme en comptes notionnels	31%	31%	32%

MONTANT* POUR UN DÉPART À 67 ANS

Sans la réforme	41%		
Age au lancement de la réforme	30 ans	40 ans	50 ans
Si réforme en points	37%	38%	39%
Si réforme en comptes notionnels	38%	39%	40%

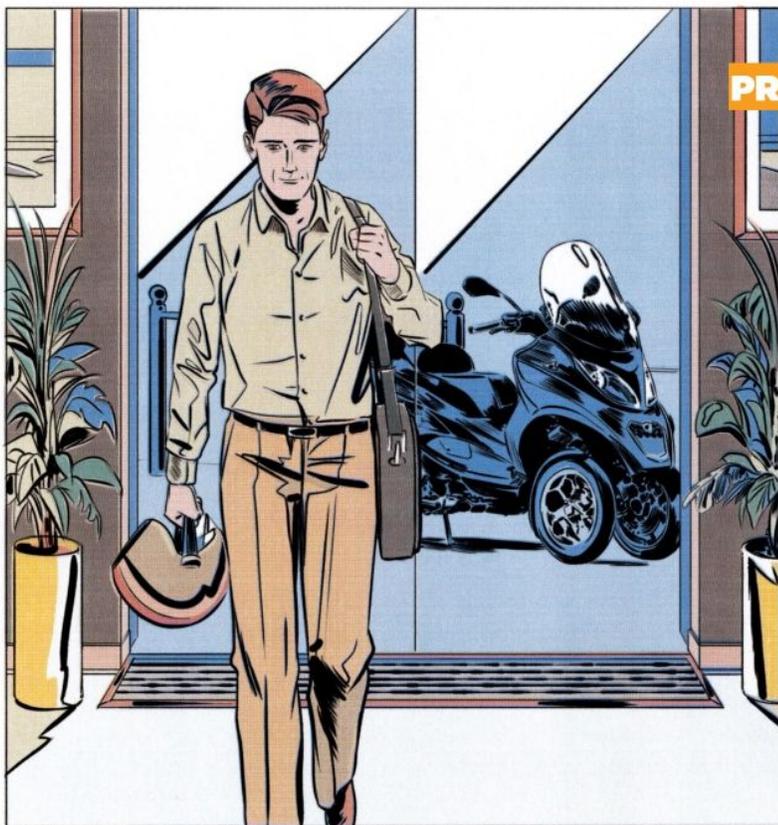
*En pourcentage du dernier salaire.



Régime en points
Les cotisations sont converties en points, en les divisant par le prix d'achat du point. Chaque point a ensuite une valeur de rente, à vie.

Régime en comptes notionnels
Les cotisations, stockées sur un compte virtuel, sont, à la retraite, converties en rente, en fonction de l'espérance de vie.

Réforme quasiment indolore pour ce médecin, au revenu de remplacement traditionnellement faible : les deux tiers de sa pension proviennent en effet de ses régimes de cotisation complémentaires, que nous avons ici laissés inchangés. Pour les jeunes générations, à l'espérance de vie plus longue, une réforme en comptes notionnels serait toutefois très légèrement défavorable.



PROFIL N° 6 LE CONSULTANT

- Deux enfants • Début de carrière à 21 ans
- Revenu net de fin de carrière de 5 600 euros par mois.

MONTANT* POUR UN DÉPART À 62 ANS

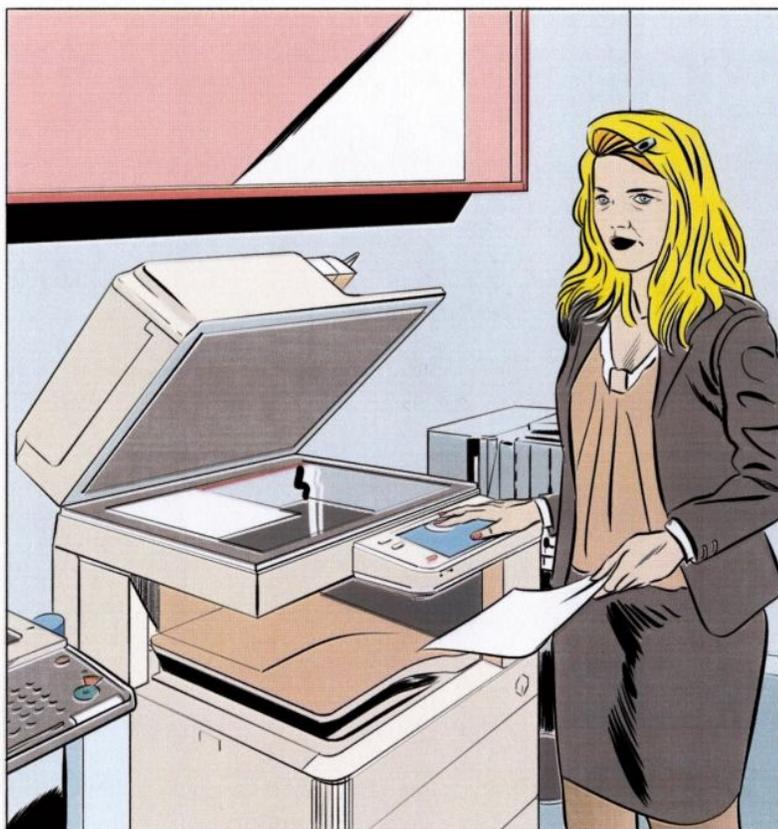
Sans la réforme	24%		
Age au lancement de la réforme	30 ans	40 ans	50 ans
Si réforme en points	24%	24%	24%
Si réforme en comptes notionnels	21%	22%	24%

MONTANT* POUR UN DÉPART À 67 ANS

Sans la réforme	35%		
Age au lancement de la réforme	30 ans	40 ans	50 ans
Si réforme en points	30%	32%	34%
Si réforme en comptes notionnels	30%	32%	34%

*En pourcentage du dernier salaire.

Ce profil, qui n'attendait pas grand-chose de sa retraite, ne devrait pas être trop pénalisé par la réforme. Et ce même si le rendement du point devait baisser de 6 à 5%, par exemple. Mais il ne faudrait pas que la refonte s'attaque à son très rentable régime complémentaire, la Cipav (50% de sa pension totale).



PROFIL N° 7 L'EMPLOYÉE

- Trois enfants • Début de carrière à 21 ans
- 6 ans de chômage • Salaire net de fin de carrière de 2 470 euros par mois.

MONTANT* POUR UN DÉPART À 62 ANS

Sans la réforme	65%		
Age au lancement de la réforme	30 ans	40 ans	50 ans
Si réforme en points	60%	64%	68%
Si réforme en comptes notionnels	51%	58%	65%

MONTANT* POUR UN DÉPART À 67 ANS

Sans la réforme	86%		
Age au lancement de la réforme	30 ans	40 ans	50 ans
Si réforme en points	74%	81%	89%
Si réforme en comptes notionnels	65%	75%	86%

*En pourcentage du dernier salaire.

Cette cotisante, qui bénéficie de 24 trimestres pour enfants, a gros à perdre, car la pension du régime général pèse 70% de sa retraite globale. Elle sera particulièrement pénalisée en cas de départ à 67 ans, âge auquel elle bénéficie pour l'heure de 25% de surcote, et de 10% de majoration pour enfants.



Spécial retraite

TOUT VA CHANGER! COMMENT VOUS PRÉPARER (SUITE)

CAPITAL PRATIQUE
VOTRE ARGENT, VOS PLACEMENTS

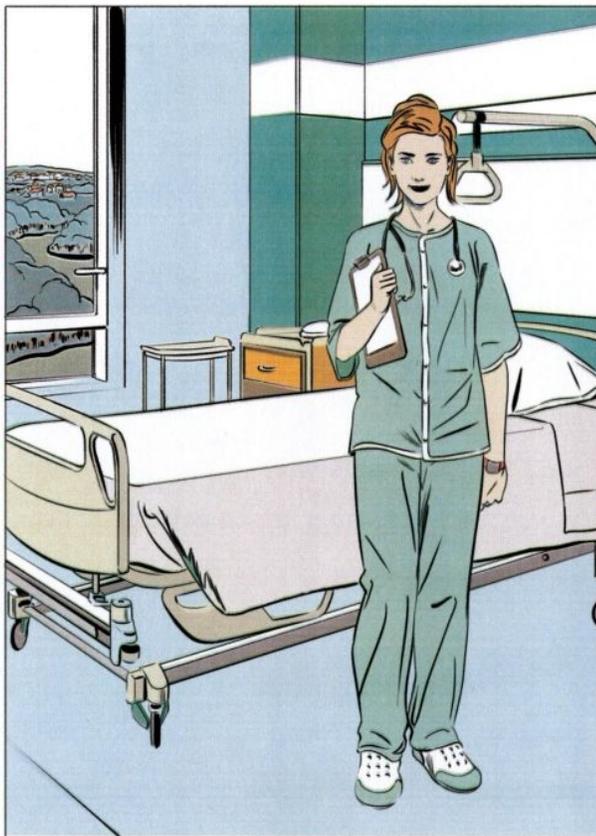


Régime en points

Les cotisations sont converties en points, en les divisant par le prix d'achat du point. Chaque point a ensuite une valeur de rente, à vie.

Régime en comptes notionnels

Les cotisations, stockées sur un compte virtuel, sont, à la retraite, converties en rente, en fonction de l'espérance de vie.



ILLUSTRATIONS KEVIN MANACH/FOSTUMESPIÈCES

PROFIL N° 8 L'INFIRMIÈRE

• Fonctionnaire • Deux enfants • Début de carrière à 21 ans • Salaire net de fin de carrière de 3600 euros par mois.

MONTANT* POUR UN DÉPART À 62 ANS

Sans la réforme	68%		
Age au lancement de la réforme	30 ans	40 ans	50 ans
Si réforme en points	73%	72%	70%
Si réforme en comptes notionnels	58%	64%	67%

MONTANT* POUR UN DÉPART À 67 ANS

Sans la réforme	84%		
Age au lancement de la réforme	30 ans	40 ans	50 ans
Si réforme en points	95%	95%	94%
Si réforme en comptes notionnels	75%	82%	88%

*En pourcentage du dernier salaire.

Particularité de ce profil de fonctionnaire : l'Etat cotise fortement, à hauteur de 30,65% de son salaire brut. Résultat, dans un régime en points, son revenu de remplacement grimpera (et stagnera si le rendement du point devait passer de 6 à 5%). Le régime en comptes notionnels serait moins favorable.

DE NOUVEAUX SERVICES DÉDIÉS À LA RETRAITE SUR Capital.fr

Bien préparer sa retraite, c'est d'abord faire le point sur les droits déjà acquis au sein des divers régimes obligatoires. Puis estimer aussi précisément ses droits à venir, selon les différents âges envisagés pour raccrocher. Enfin, définir une stratégie de départ à la retraite. Il est impératif de s'y prendre suffisamment tôt (dès 45 ou 50 ans, dans l'idéal), afin



d'avoir le temps, si besoin, de rectifier le tir. Le système actuel de retraite étant complexe, se faire assister à chacune de ces étapes n'est pas un luxe. Bien conseillé, vous prendrez les bonnes décisions : date optimale de cessation d'activité ; rachat de trimestres ; ouverture d'une assurance vie ou bien d'un contrat Madelin ; liquidation de la retraite tout en continuant à travailler. Prenez garde de ne pas vous tromper, car vous pourriez vous priver de plusieurs centaines d'euros de pension par mois. Voilà pourquoi Capital.fr s'est associé à des spécialistes reconnus de la retraite. Désormais, nos internautes peuvent accéder, directement sur

le site, à des services de qualité, avec une remise exclusive de 20%. Vous êtes un particulier ? Vous pourrez commander deux types d'étude, soit «Vérifier, calculer, optimiser ses droits à la retraite», soit «Assistance à la liquidation des droits», en vous connectant à missions-retraite.capital.fr. Vous êtes une entreprise ? Vous pourrez commander des bilans retraite individuels pour vos salariés de plus de 50 ans, en vous connectant à missions-retraite.capital.fr. Enfin, les artisans, commerçants et professions libérales accéderont au service d'«Audit et appels d'offres en retraite», en se connectant à missions-protection-sociale.capital.fr